

PROJET PEDAGOGIQUE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

« LES ENFANTASTIQUES »

ANNEE 2022-2023

Accueil de Loisirs Sans Hébergement, mercredis, vacances scolaires
Accueil Périscolaire
Restauration scolaire



1/ PROJET EDUCATIF

Comme pour toutes les actions menées en direction de l'enfance et de la jeunesse, et organisées sur ce territoire, le projet pédagogique du service enfance jeunesse de la municipalité de La Boissière du Doré s'intègre complètement dans le PEDT (Projet Educatif De Territoire) de la commune de La Boissière du Doré.

De ce fait, les valeurs promues dans le PEdT sont aussi celles sur lesquelles se fonde le projet pédagogique de l'ALSH.

Ces valeurs sont les suivantes :

- **L'épanouissement,**
- **La citoyenneté,**
- **L'autonomie,**
- **Le respect,**
- **La solidarité.**

D'autres valeurs universelles comptent aussi pour guider notre action :

Laïcité, c'est-à-dire l'absolue liberté de conscience, de culte, de croire ou pas. Cette valeur s'exprime au travers de l'échange, de la recherche de mixité sociale. La laïcité est un rempart contre toute tentation de repli communautaire.

Au sein des accueils elle s'exprime notamment en l'acceptation de toutes les familles et de tous les enfants sans distinction aucune.

Solidarité, principe fondateur du contrat social et fondement du sentiment d'appartenance de chacun à une même communauté.

Au sein des accueils, cette valeur s'exprime par la mise en œuvre notamment d'espaces et d'horaires qui favorisent la fréquentation de la structure par les parents et qui leur permettent de pouvoir assurer une vie professionnelle. Cette valeur s'exprime également dans la recherche de solutions sécurisantes pour pouvoir accueillir le maximum d'enfants de moins de 6 et de plus de 6 ans dans les meilleures conditions.

L'égalité, non pas comme finalité mais comme point de départ de la relation entre chacun et qui permet de se comprendre, soi, par-delà toute différence comme un être unique.

Dans notre mode de fonctionnement cette valeur s'exprime par l'accueil de tous les enfants, sans distinction faite par un critère économique ; nous allons plus loin vers un principe d'équité en permettant aux familles d'avoir un tarif propre à chacune grâce au taux d'effort.

Ces valeurs sont une combinaison pour guider notre action. Nos actions visent à l'émancipation de chacun, c'est-à-dire, au long de sa vie, développer sa propre capacité à s'affranchir des multiples dépendances (sociales, économiques, affectives, intellectuelles) et intégrer la citoyenneté que l'on peut définir comme le fait d'être acteur de sa cité.

2/ PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DU PERSONNEL.

L'équipement éducatif où se situent l'accueil de loisirs (ALSH), l'accueil périscolaire (APS) est localisé, 23, rue des Mauges, La Boissière du Doré (44430), ainsi que le bureau du directeur-coordonateur enfance jeunesse de la municipalité.

Ces locaux se composent d'une grande salle « multi-activités », dans laquelle se déroule désormais le goûter, d'une salle d'activités attenante et plus au calme.

Une cour et un préau, un bureau pour la direction, une cuisine ouverte sur les espaces d'activités et des sanitaires enfants et adultes complètent la composition des espaces à disposition.

L'action du service enfance jeunesse est encadrée par le coordinateur enfance-jeunesse, officiant également en qualité de directeur de l'accueil, hors stagiaires BAFD. Le coordinateur conçoit et coordonne l'action de l'équipe d'animation en cohérence avec le projet éducatif et le présent projet pédagogique.

L'équipe d'animation est composée de personnels titulaires, au minimum du BAFA, ou CAP petite enfance. L'équipe de permanents intervient sur l'ALSH, l'APS. Des animateurs occasionnels, et des stagiaires, viennent compléter l'effectif d'encadrement et d'animation des groupes d'enfants sur les périodes de vacances.

Les plannings horaires des personnels sont construits de façon que le taux d'encadrement réglementaire soit respecté (1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateurs pour 18 enfants de plus de 6 ans), quelle que soit le temps d'animation.

Les fonctions premières des animateurs doivent concourir à assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants.

3/ SPECIFICITES DU PUBLIC ACCUEILLI ET JOURNEE-TYPE.

Les enfants accueillis sont majoritairement ceux de la commune, et fréquentent l'école P. Gripari. La commune accueille près de 1100 habitants et se situe parmi la Communauté de Communes Sèvre et Loire, dans le Vignoble nantais. Certains enfants qui fréquentent l'école habitent dans les communes environnantes.

Pour qu'un enfant, fréquente un des services, il faut qu'il soit âgé de 3 à 11 ans, c'est-à-dire scolarisé.

Des enfants de 2 ans et demi peuvent exceptionnellement fréquenter l'APS s'ils sont scolarisés, donc propres, et si la famille s'engage à ne pas inscrire l'enfant plus de 2 heures par jour à l'accueil périscolaire (préconisation PMI), de façon à respecter son rythme. De la même façon un enfant qui a ses 11 ans au cours d'une année scolaire peut fréquenter l'accueil de loisirs jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Un nombre conséquent d'enfants viennent à la fois sur l'APS, l'ALSH. Il est donc primordial de distinguer les 3 modes de fonctionnement pour faciliter la prise de repères pour les enfants ; il faut donc imaginer des temps qui sont rythmés différemment :

A l'ALSH :

- 7h-9h : Accueil et arrivée échelonnée des enfants. Les parents émargent la liste d'appel. Des activités en libre accès sont à la disposition des enfants en attendant que le groupe d'inscrits soit au complet. C'est le péricentre.
- 9h-11h30 : Activités du matin, en sous-groupe et/ou tous ensemble, selon les propositions des animateurs et les souhaits exprimés des enfants.
- 11h30-12h : Temps calme et passage aux sanitaires (toilettes et mains) avant d'aller déjeuner.

- 12h-13h : Repas pris au restaurant scolaire. Les animateurs mangent à table, avec les enfants. C'est un temps d'échange et de découverte des goûts.
- 13h-14h : Temps calme pour les plus grands et organisation de la sieste pour les plus petits (enfants âgés de 3 à 4 ans – obligation exprimée par la PMI).
- 14h-16h30 : Activités de l'après-midi et réveil échelonné des enfants de la sieste.
- 16h30-17h : Temps du goûter, équilibré, diversifié et partagé tous ensemble.
- 17h30-19h : Petites activités en libre accès, accueil des parents, transmission d'informations si nécessaire et départ échelonné des enfants. C'est le péricentre.

A l'APS :

- 7h-7h45 : Accueil et arrivée échelonnée des enfants. Les parents émargent la liste. Certains enfants prennent leur petit-déjeuner. Les autres jouent librement ou en compagnie des animateurs.
- 8h30 : Départ vers les classes, à pieds, sous la responsabilité des animateurs.
- 16h15 : Retour vers l'accueil périscolaire.
- 16h15-16h45 : Partage du temps du goûter, qui se veut un temps d'échange, convivial et d'apprentissage de la vie collective.
- 16h45-19h : Activités pour les enfants jusqu'à leur départ échelonné, avant 19h. Certains enfants ont la possibilité de jouer en autonomie à des jeux d'imitation (Kapla, Légo, poupées,...). Selon la météo, une animatrice propose un jeu en extérieur. Chaque semaine, un atelier de petit bricolage est proposé par une animatrice ; au moment de cet atelier, les enfants peuvent participer, selon leur souhait, en fonction de leur temps de fréquentation de l'accueil périscolaire.

4/ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET DECLINAISONS

Préambule : Les objectifs développés dans le projet pédagogique suivant, sont en adéquation avec les valeurs et finalités portées dans le PEdT de la municipalité de La Boissière du Doré. Le projet pédagogique propose une réponse possible au projet éducatif, adapté à un temps donné (une année ?, une période de vacances scolaires ?) et qu'il est nécessaire d'évaluer pour faire évoluer par la suite. Les axes et objectifs développés dans le projet pédagogique ci-dessous sont en partie le fruit d'une réflexion, menée avec l'équipe de salariées permanentes au cours d'entretiens collectifs.

1-Favoriser le développement de l'autonomie des enfants.

- En les rendant acteurs de la vie collective,
 - L'organisation de la vie collective comme gage de qualité des relations entre tous, enfants comme adultes. *Des règles de comportements attendus sont définies par l'équipe et applicables aux enfants concernant la politesse, le calme, la tenue notamment. Pour les autres moments de vie à l'intérieur de l'accueil de loisirs ou de l'accueil périscolaire, des règles de vie peuvent être négociées entre enfants et animateurs.*
 - La vie collective est nécessaire à l'apprentissage de la vie en société. *Certains moments de vie seront partagés toutes tranches d'âges confondues et d'autres seront vécus entre enfants de moins ou de plus de 6 ans.*
 - Les règles et sanctions sont négociées pour partie, mais surtout expliquées et comprises par les enfants.
- En gardant la notion de plaisir, de jeu, comme moteur,
 - « Le jeu c'est le travail de l'enfant. (Pauline KERGOMARD) »,
 - Le plaisir, vecteur facilitant tout apprentissage et facilitateur pour les animateurs pour partager avec les enfants,
- En invitant les plus grands à aider les plus petits (objectif d'entraide choisi et défini par l'équipe d'animation elle-même),
 - Des activités décroisées grands/petits à bon escient,
 - Transmission et parrainage des plus grands auprès des plus petits pour réaliser les gestes du quotidien,

Modalités et indicateurs d'évaluation : Les enfants sont-ils force de proposition pour mettre en place les règles de vie sur les différents temps (APS, ALSH) ? Les enfants respectent-ils les règles ? Le personnel ? Le matériel ? Les enfants rangent-ils ? Y a-t-il des ateliers, des jeux, des moments partagés entre maternels et élémentaires ? Les enfants de moins de 6 ans profitent-ils des espaces qui leur sont dédiés ? Les enfants sont-ils contents de fréquenter les différents types d'accueils ? Les plus grands aident-ils les plus petits (goûter, service, activités, jeux,...) ? Est-ce que les enfants qui ne respectent pas les règles établies sont sanctionnés de façon intelligible pour eux ?,...

2-Respect du rythme de vie des enfants.

- Prendre en compte tout le temps passé hors de la famille (APS, repas, ALSH),
 - Le temps d'APS ou d'ALSH sont à prendre en considération dans le cadre de la coéducation et la complémentarité à l'école. *Nous souhaitons que la*

prise du goûter par les enfants soit un temps favorable au calme dans le passage entre l'école et la famille.

- Maintenir un lien d'information avec la famille sur la vie de l'enfant sur les différents types d'accueil.
- Intégrer les différences de rythmes entre les -6 ans et les +6 ans,
 - Penser aux rythmes des activités proposées (calmes, d'extérieur...),
 - Imaginer des activités qui soient partagées par les -6 ans et les +6 ans, et d'autres qui soient séparées,
 - Identifier un lieu ressource pour les activités de temps calmes, de repos,
- Adapter les projets d'animations aux différentes périodes de l'année (périscolaire, mercredis, vacances scolaires)
 - Dissocier pédagogiquement les temps de vacances et les temps périscolaires.
 - Garder la notion d'apprentissage ludique,
 - Permettre aux enfants de chercher et trouver les clés de leur émancipation,

Modalités et indicateurs d'évaluation : Les enfants sont-ils capables de faire la différence entre les différents fonctionnements ? Existe-t-il des activités, des temps spécifiques aux -6 ans et aux +6 ans ? L'équipe prend-elle en considération la fatigue des enfants en fin de période (7 semaines d'école, vacances scolaires) pour adapter le projet d'animations ? Existe-t-il une salle dédiée aux temps calmes ? Est-elle accessible à tous dans le respect de ses règles de fonctionnement ?,...

3-Sensibilisation à l'environnement et à l'écocitoyenneté.

- Favoriser chez l'enfant les gestes citoyens et écologiques au quotidien,
 - Tri des emballages et des déchets,
 - Animations ludiques autour du tri à imaginer,
- Intégrer des animations à thème « écocitoyenneté » dans les projets d'animations,
 - Valorisation du travail de sensibilisation effectué auprès des enfants,
 - Passerelles entre la maison, l'école et l'accueil de loisirs,
- Les enfants, messagers auprès de leurs familles des enjeux liés à la préservation de l'environnement.
 - Création d'un outil de communication autour de l'écocitoyenneté à destination des enfants ? des familles ?

Modalités et indicateurs d'évaluation : Les enfants sont-ils capables de trier les déchets d'eux-mêmes ? Les enfants mesurent-ils la quantité de déchets produits ? Est-ce un jeu pour les enfants que de trier les emballages et déchets ? Les enfants et les animateurs veulent-ils faire partager leur expérience au-delà de l'accueil de loisirs ? ...

5/ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES SERVICES.

Le service enfance jeunesse de La Boissière du Doré compte 3 activités : un accueil périscolaire, un accueil de loisirs 3-11 ans et la restauration scolaire.

Les familles qui souhaitent utiliser un ou plusieurs accueils doivent en début d'année remplir, compléter et transmettre un dossier d'inscription, composé d'une fiche d'identification « famille », d'une « fiche sanitaire » par enfant, complété par une attestation d'assurance et de quotient CAF. Ces informations sont nécessaires pour entrer la famille sur le logiciel Delta qui est utilisé pour saisir les réservations, les présences et générer les factures.

Un règlement intérieur, qui peut évoluer au fil des années selon le mode de fonctionnement et d'administration du service enfance jeunesse, précise les modalités d'inscriptions, d'annulations et de facturations.

Il vise à rationaliser le fonctionnement des différentes activités dans le but d'en améliorer la qualité pour les enfants et notre fonctionnement administratif. C'est également un outil de régulations des relations avec les familles. Poser un cadre qui peut paraître strict doit permettre d'optimiser les places, le service rendu, éviter toute sur-inscription au-delà de la capacité déclarée à la DRDJSCS et éviter les places vides qui seraient dues à un défaut de prévenance des parents.

Les familles sont donc invitées lors de l'inscription des enfants à signer le règlement intérieur et le présent projet pédagogique, ainsi que toutes les modifications qui pourraient survenir d'une année sur l'autre (engagement pris d'informer les familles par avenant).

Les parents sont invités à établir un planning prévisionnel de présence à l'accueil périscolaire pour leur enfant. Les modalités sont précisées dans le règlement intérieur.

L'organisation administrative repose sur le coordinateur enfance jeunesse.

Les animateurs sont réinvestis pleinement dans leurs fonctions et leurs rôles auprès des enfants.

6/ RÔLES AU SEIN DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Rôle de l'animateur :

Étymologiquement, « animer » se définit par : « donner la vie à..., mettre en mouvement... ».

Le cœur du métier de l'animateur est donc de donner vie à un groupe, à une activité, à un projet. Le rôle des animateurs dans l'équipe est axé autour des fonctions :

- d'accueil des parents et des enfants
- de mise en pratique du présent projet pédagogique par des activités, des projets, des aménagements imaginés par eux au service des enfants.

Les animateurs participent à la réflexion, la construction du projet pédagogique ; ils connaissent donc les valeurs qui le sous-tendent et les objectifs poursuivis.

L'équipe évoque l'importance de la vie en collectivité et du respect de celle-ci par les enfants notamment ; les animateurs sont invités à sanctionner les comportements et les actes qui vont à l'encontre des règles établies avec les enfants ou non-négociables. **La sanction, plus qu'une punition**, vise à faire prendre conscience à l'enfant de son acte, et à le réparer. La sanction doit donc être **mesurée, graduée, comprise par l'enfant** et en lien avec l'acte commis (ex : un enfant qui fait le pitre pourra être isolé, un autre qui salit sciemment ou se fiche de manger proprement sera amené à faire du ménage, etc...).

L'animateur est au service du projet pédagogique ; il encadre et anime un groupe d'enfants. Il faut donc qu'il revête le « costume d'animateur », une posture, une attitude faisant partager des activités ludiques et de qualité à un groupe d'individus, pour y transmettre des apprentissages et des valeurs. Il faut donc que l'animateur se positionne au niveau des enfants, tant physiquement que dans l'attitude et le langage, en fonction de l'âge et de la maturité des uns et des autres.

En résumé, l'animateur a réfléchi au projet pédagogique ; il l'applique par le biais du projet d'animation. Il est garant de la sécurité physique, psychologique et morale de l'ensemble des enfants. Il transmet des valeurs. Il prépare son matériel, le range et anime des temps pour un groupe en y mettant de la qualité. Il est accueillant et pédagogue avec les enfants et les parents.

Rôle du directeur-coordonateur enfance jeunesse :

Il fait partie de l'équipe d'animation au même titre que les animateurs et la directrice adjointe. Cela veut dire qu'il est potentiellement capable de remplacer, à tout moment, n'importe quel membre de l'équipe dont il connaît le rôle, les missions et les obligations.

Il a la connaissance des contraintes qui peuvent s'exercer sur les animateurs au quotidien de sorte à ne pas les mettre en difficultés ou en porte-à-faux et qu'ils puissent pleinement avoir le rôle d'animateur auprès des enfants, ce qui constitue la priorité de leur métier.

Il organise administrativement, pédagogiquement et financièrement les services. Il pilote la structure, procède à toutes les déclarations, rédaction de dossiers, de bilans, de fiches projets avec les partenaires institutionnels (mairie, DDCS, CAF, MSA, Conseil Départemental, ...). Il est le gestionnaire du budget qui lui est prescrit, donc il planifie, effectue les dépenses et transmet les factures. Il tient une comptabilité, qu'il transmet au DGS de la mairie. Il organise la vie pédagogique des services, gère les emplois du temps des salariés dont il a la responsabilité.

Vis-à-vis des parents, il est l'interlocuteur privilégié puisqu'il les reçoit, les informe, pour toutes les inscriptions, modifications de plannings, facturations et enregistrement des règlements.